

tion : vous voudrez, dans une sincère accusation de vos fautes, dans une vraie douleur et un ferme propos, vous voudrez dans une absolution reçue avec les dispositions nécessaires, retrouver la vie de la grâce, vous réconcilier avec Dieu, et bannir le péché de vos coeurs. Alors, oui, vous pourrez venir vous agenouiller à la Table Sainte.

II — Avec quelle intention il faut s'approcher de la Table Sainte.

Le Souverain Pontife nous le dit, dans le Décret du 20 décembre 1905 : il faut apporter à la Sainte Communion une *intention droite et pieuse*. Et afin qu'on ne se trompe pas sur le sens de ces mots, l'Eglise, en mère sage et prudente, a soin de nous dire ce qu'il faut entendre par cette intention.

Communier dans cette disposition, c'est communier non pas à cause d'un usage existant, pour s'y conformer, non pas par vanité pour se faire remarquer et admirer ou pour tout autre motif humain ; mais c'est communier pour plaire au bon Dieu, pour éviter le péché mortel, pour se corriger de ses défauts et résister aux tentations.

1. Vous viendrez donc communier *pour plaire à Dieu*. — Je sais que mon Dieu désire vivement que je m'approche de sa Sainte Table : cela me suffit. C'est Lui qui me fait demander chaque jour mon Pain Quotidien de la Sainte Communion ; Il me fait les plus belles promesses si je m'approche de Lui dans la Divine Eucharistie, Il m'adresse les plus terribles menaces si je m'éloigne de la Table Sainte : Il établit ce Grand Sacrement pour nourrir mon âme : *Prenez et mangez-en tous*. Je connais encore la parole du Sacré-Cœur à la Bienheureuse Marguerite-Marie : *J'ai une soif ardente d'être aimé des hommes dans le Saint Sacrement*. Et pour étancher cette soif, je vais Le recevoir à la Table Sainte.

2. Vous viendrez communier *pour éviter le péché et conserver la grâce sanctifiante*.

Le désir de Notre Seigneur et de l'Eglise que tous les fidèles s'approchent chaque jour du Sacré Banquet, vise surtout ce résultat : que les fidèles, unis à Dieu par le Sacrement, y puissent la force pour triompher de la convoitise, pour effacer les fautes légères qui échappent chaque jour et pour se préserver des péchés graves auxquels est exposée la faiblesse humaine. Il ne considère donc pas en premier lieu l'honneur et le respect à rendre à Jésus-Christ ni la récompense ou le prix à donner aux vertus des communiant. C'est pourquoi le Saint Concile de Trente appelle l'Eucharistie l'antidote qui nous délivre des fautes quotidiennes et nous préserve des péchés mortels.

Voilà, d'après le décret du Souverain Pontife, la raison première pour laquelle nous devons communier : c'est pour rester en état de grâce.

Cette grâce sanctifiante nous a été donnée au baptême : c'est un devoir pour nous de la conserver, de la développer, de la fortifier,